



Source: Services du Parlement 3003 Berne

**Perspective de la session
Été 2020**

Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter :



Président

Adrian Wüthrich
tél. 031 370 21 17
mobile 079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Politique environnementale, fiscale et extérieure

Denis Torche
tél. 031 370 21 16
mobile 079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch



Politique sociale

Thomas Bauer
tél. 031 370 21 11
mobile 077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Politique de formation

Bruno Weber-Gobet
tél. 031 370 21 01
mobile 079 348 71 67
weber@travailsuisse.ch



Politique de l'égalité

Valérie Borioli Sandoz
tél. 031 370 21 47
mobile 079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Communication

Linda Rosenkranz
tél. 031 370 21 18
mobile 079 743 50 47
rosenkranz@travailsuisse.ch



Politique économique

Gabriel Fischer
tél. 031 370 21 11
mobile 076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch

Conseil national

Première semaine

2.6. ¹	Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi. (19.051)	→ voir détails	3
2.6.	Mo. Conseil des États (CSEC-CE). Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation (19.3953)	→ Oui	3
2.6. ²	Mo. Bigler. Gérer la productivité de l'administration fédérale (18.3773)	→ Non	3
2.6. ²	Mo. Rytz. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunes inhérentes aux bonus (18.3370)	→ Oui	3
3.6.	CO. Droit de la société anonyme (16.077)	→ voir détails	4
4.6.	Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels) (19.076)	→ Non	4

Deuxième semaine

8.6.	Iv. pa. Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (13.478)	→ voir détails	4
9.6. ³	Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (17.071)	→ Oui.....	5
11.6. ⁴	Mo. Kälin. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge (18.3219).....	→ Non	5
11.6. ⁴	Po. Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon? (18.3275)	→ Non	5
11.6. ⁴	Mo. Flury. Un emploi grâce à une formation (18.3537)	→ Oui.....	5
11.6. ⁴	Mo. Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire (18.3489)	→ Oui.....	6

Troisième semaine

15.6.	Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (20.033)	→ voir détails	6
15.6.	Iv. pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (09.503)	→ voir détails	6
17.6.	Iv. ct. St-Gall. Les primes ne doivent plus servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (18.305).....	→ Oui.....	7
17.6. ⁵	Iv. ct. Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (18.323) / Iv. pa. Marti Min Li. Sanctions en cas d'inégalités salariales (19.444) / Iv. pa. Reynard. Etablir une liste noire des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre femmes et hommes (19.452) / Iv. pa. Reynard. Egalité salariale entre femmes et hommes. Pour que la loi soit efficace pour la majorité des salariées et des salariés (19.453)	→ Oui.....	7
18.6. ⁶	Mo. Rytz. Campagne de grande envergure contre le sexisme (19.3869)	→ Oui.....	7
18.6. ⁶	Po. Marti. Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs (19.4132)	→ Oui.....	7
18.6.	Iv. pa. Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (17.412).....	→ Oui.....	8

¹ éventuellement encore jeudi 11 juin 2020, proposition de la conférence de conciliation

² Interventions parlementaires du DFF

³ Mardi 9 juin 2020 et mercredi 10 juin (examen simultané)

⁴ Interventions parlementaires de la CSEC

⁵ Mercredi 17 juin 2020 (examen simultané)

⁶ Interventions parlementaires du DFI

Conseil des Etats

Première semaine

- 3.6. Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes. Modification (19.064) → voir détails **9**
- 4.6. Mo. Chiesa. Soutenons les secteurs de l'économie suisse en crise à cause du coronavirus (20.3077) → Non **9**

Deuxième semaine

- 10.6. Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi (19.051) → voir détails **9**

Troisième semaine

- 15.6. Programme de la législature 2019-2023 (19.078) → voir détails **9**
- 16.6. Mo. Salzmann. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. Ruag Ammotec ne doit pas être vendue (19.4468) → Oui..... **10**
- 17.6. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (20.028) → voir détails ... **10**
- 17.6. Loi sur la HEFP (19.070) → voir détails ... **10**
- 18.6. Mo. Conseil national (CPE-CN). Ouverture par étapes des frontières et rétablissement de la libre circulation des personnes (20.3130) → Oui..... **10**

Conseil national

Mardi 2 juin 2020 (éventuellement jeudi 11 juin 2020)

(Proposition de la conférence de conciliation)

Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi (19.051) : Travail.Suisse a toujours souligné que la prestation transitoire pour les chômeurs âgés après une longue vie active devrait, entre autres, leur éviter de devoir recourir à l'aide sociale. La proposition de plafond du Conseil des États peut signifier que le niveau de la prestation transitoire peut même être inférieur à celui de l'aide sociale.

- Travail.Suisse rejette un plafond pour les personnes seules à deux fois la couverture des besoins vitaux - tel qu'envisagé par le Conseil des États.
- Travail.Suisse soutient la demande de la CSS-N d'un plafond de 2,25 fois les besoins vitaux.

Mardi 2 juin 2020

Mo. Conseil des États (CSEC-CE). Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation (19.3953) :

La motion charge le Conseil fédéral de mettre en place un système de monitoring national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté dans un cycle de cinq ans. Cela permettrait de comparer et d'évaluer l'impact des mesures de politique sociale à tous les niveaux étatiques. Tout comme dans le domaine de la formation, la Confédération n'est qu'indirectement ou marginalement active dans la lutte contre la pauvreté. De nombreuses mesures sont prises au niveau cantonal ou communal. C'est pourquoi il est judicieux et justifié d'avoir un monitoring par la Confédération, qui donne une vue d'ensemble et analyse les effets.

- Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Mardi 2 juin, mercredi 3 juin et 15 juin 2020 / Interventions parlementaires du DFF

Mo. Bigler. Gérer la productivité de l'administration fédérale (18.3773) : Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système permettant de gérer la productivité du personnel de l'administration fédérale, de façon à ce que le personnel n'augmente plus. Il sera neutre du point de vue budgétaire. Or, par l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) le 1er janvier 2017, le Conseil fédéral a renforcé l'accent mis sur l'efficacité et l'efficience. Par ailleurs, un tel système, qui aurait comme but aussi que le personnel n'augmente plus, ferait peser une charge de travail plus lourde sur les collaborateurs et collaboratrices. La motion est aussi beaucoup trop rigide car l'évolution du nombre de personnes travaillant dans l'administration fédérale n'est pas seulement liée à des gains de productivité mais aussi à l'évolution des tâches à accomplir.

- Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

Mo. Rytz. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunes inhérentes aux bonus (18.3370) :

La motion demande d'empêcher l'octroi de bonus élevés dans les entreprises liées à la Confédération. À cette fin, les parts variables du salaire ne devraient pouvoir être versées que dans une mesure très limitée. Le problème des salaires exorbitants des managers se manifeste principalement dans le secteur privé et non dans les entreprises liées à la Confédération. Néanmoins, un changement dans les incitations auprès des entreprises publiques pourrait également affecter le reste de l'économie. Lors de la mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives, on n'a justement pas pris en compte la limitation des parts variables du salaire. Pour Travail.Suisse, c'est un point crucial pour parvenir à modérer les salaires excessifs des managers, en améliorer l'acceptation sociale et minimiser les coûts économiques et politiques.

- Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Mercredi 3 juin 2020

CO. Droit de la société anonyme (16.077) : Selon Travail.Suisse, deux points importants sont liés à la révision du droit de la société anonyme. D'une part, l'introduction de quotas de genre pour les conseils d'administration et la direction, d'autre part, la reprise dans la loi des réglementations de l'ORAb, qui résultent de la mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives. L'introduction de quotas de genre est un grand pas en avant en termes de politique d'égalité. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives, le Parlement est resté à mi-chemin. Dans le cadre de l'élimination des divergences, le Conseil des États veut encore limiter les possibilités de contourner l'interdiction des indemnités de départ par des paiements non transparents en rapport avec des activités antérieures, de longues clauses de non-concurrence ou des accords de résiliation. À cette fin, il convient de suivre pour les articles 734 a, paragraphe 4, et 735 c, paragraphe 2bis, et 2ter le Conseil des États.

→ Travail.Suisse recommande de suivre le Conseil des États dans les articles cités.

Jeudi 4 juin 2020

Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels) (19.076) : La loi prévoit de supprimer les droits de douane sur les produits industriels, la compétitivité de l'économie suisse en serait renforcée. Cela entraînerait environ 560 millions de pertes de recettes annuelles pour la Confédération. Dans le cadre de la consultation, Travail.Suisse s'était opposé au projet car il entraîne des pertes fiscales trop importantes et priverait aussi la Suisse d'une marge de négociation pour les accords de libre-échange. C'est à juste titre que la sous-commission de la CdF-N avait proposé à une très large majorité de ne pas entrer en matière. La CER-N s'est ralliée à cet avis et propose de justesse à son conseil de ne pas entrer en matière.

→ Travail.Suisse recommande ne pas entrer en matière ou de rejeter la modification de la loi sur le tarif des douanes.

Lundi 8 juin 2020

Iv.pa. Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (13.478) : Cette initiative parlementaire a pour but de mettre fin à l'inégalité de traitement entre parents. Elle conserve toute son importance à l'heure où le peuple va en septembre se prononcer sur un congé paternité et que le Parlement a enfin reconnu au père le droit d'avoir du temps payé pour créer un lien avec son enfant, soutenir sa compagne et s'occuper du reste de sa famille. La question du lien et du temps à disposition pour le tisser est encore plus cruciale dans le cas d'une adoption. La commission a considérablement réduit le projet initial du Conseiller national Marco Romano, soutenu par Travail.Suisse, en le faisant passer de douze à seulement deux semaines.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la proposition de la minorité Feri de renvoyer l'objet en commission pour qu'elle élabore un projet de 14 semaines réparti de manière égalitaire entre les parents.

Dans le cas d'une entrée en matière, Travail.Suisse recommande ce qui suit (LAPG, CO) :

- enfants adoptés jusqu'à 12 ans : suivre la minorité Feri pour étendre le congé (16i, al. 1, lettre a) ;
- condition posée aux parents d'interrompre leur activité salariale ou de réduire d'au moins 20% leur taux d'occupation (16i al. 1, lettre d ; 16i al. 2, lettre b ; 16l al. 1 à 4 ; CO art. 329g, 5, al. 2 et 3) : suivre la position du Conseil fédéral et la majorité ;
- si le congé est pris sous forme de journées, deux indemnités journalières en plus sont accordées (16k, al. 4) : suivre le Conseil fédéral et la majorité
- possibilité de prise du congé sous forme de journées et de semaine (CO 329g, a. 5, al. 4) : suivre le Conseil fédéral et la majorité

Mardi 9 juin et mercredi 10 juin 2020

(examen simultané)

Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (17.071) : Travail.Suisse préconise une révision totale de la loi sur le CO2 plus ambitieuse que celle du Conseil fédéral. La CEATE-N se rallie pour l'essentiel aux décisions du Conseil des Etats, ce qui est positif car elles renforcent le projet du Conseil fédéral. Mais une part nettement plus importante des réductions d'émissions de CO2 doit se faire en Suisse car cela favorisera l'innovation et la création d'emplois dans notre pays et nous permettra de nous affranchir plus vite des énergies fossiles tout en renforçant la sécurité énergétique. C'est pourquoi, il faut soutenir la proposition de minorité qui prévoit un objectif de réduction interne de 75% (au lieu de 60%). Il faut soutenir les mesures prévues par le Conseil des Etats et la CEATE-N pour réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments, pour une taxe sur les billets d'avion et la création d'un fonds pour le climat. Sur ce dernier point, les avoirs du fonds doivent considérer les régions périphériques et le transport ferroviaire comme alternative au transport aérien. Mais la loi qui sera adoptée ne parviendra pas à atteindre l'objectif de zéro émissions nettes de CO2 d'ici 2050. Il faudra donc fixer des objectifs de réduction intermédiaire. Et pour que la population accepte à terme des objectifs de réduction ambitieux, il faut aussi inclure le concept de transition juste dans la politique climatique en prenant mieux en considération ses effets sur l'emploi, la formation et la politique sociale. C'est pourquoi, Travail.Suisse proposera prochainement des mesures non seulement pour un « New Green Deal » mais aussi un « Social Deal ».

→ Travail.Suisse soutient la révision de la loi sur le CO2 adoptée par le Conseil des Etats ainsi que les propositions de la CEATE-N.

Jeudi 11 juin 2020 / Interventions parlementaires de la CSEC

Mo. Kälin. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge (18.3219) : Les articles 32 et 55 de la loi sur la formation professionnelle donnent à la Confédération la possibilité de mener une offensive de formation continue, comme le demande la motion. Et elle le fait déjà en coopération avec les organisations du monde du travail (<https://bit.ly/2XinCno>). Toutefois, de telles offensives ne fonctionneront que si l'économie et les entreprises jouent également leur rôle et dispensent les cours appropriés aux travailleurs (plus âgés) et les motivent et les encouragent à participer.

→ Travail.Suisse rejette la motion parce que de telles offensives sont déjà en cours.

Po. Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon? (18.3275) : La présente intervention soulève des questions importantes. Toutefois, ces dernières ont déjà été incluses dans la stratégie Formation professionnelle 2030. Sur la base des connaissances acquises, des mesures sont déjà en cours de définition et de mise en œuvre. Il est important que la Suisse sorte de la cantonalisation étroite de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et qu'elle soit capable de définir et de mettre en œuvre une stratégie nationale en faveur des apprenants

→ Travail.Suisse recommande de rejeter le postulat.

Mo. Flury. Un emploi grâce à une formation (18.3537) : La maîtrise des compétences de base est une condition préalable importante pour participer à la formation et à la formation continue. Depuis 2017, la Confédération soutient financièrement les cantons, par le biais de la loi sur la formation continue, afin de développer et de mettre en œuvre leurs programmes sur le thème "Acquisition et maintien des compétences de base des adultes". Bien que le problème du manque de compétences de base soit considérable en Suisse, le nombre de participant-e-s aux cours de compétences de base est faible. Il est très important que ces programmes atteignent les bénéficiaires de l'aide sociale dont les compétences de base sont insuffisantes. Car, avec des mesures de formation appropriées, une partie de ces personnes peuvent être durablement intégrées au marché du travail. Sans compétences de base suffisantes et sans formation complémentaire ultérieure, le risque est grand qu'elles restent durablement dépendantes de l'aide sociale.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Mo. Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire (18.3489) : La motion demande un cadre juridique pour les stages au niveau fédéral. Il n'existe pas de réglementation contraignante pour les stages en Suisse. Dans le même temps, l'emploi à durée déterminée (qui inclut les stages) est en forte augmentation - surtout parmi les catégories d'âge les plus jeunes sur le marché du travail. Cela augmente le risque d'abus dans le domaine des stages. Les cantons le voient aussi, raison pour laquelle des réglementations cantonales propres ont été créées. Afin d'éviter un patchwork cantonal, une réglementation au niveau fédéral est judicieuse.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Lundi 15 juin 2020

Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (20.033) : La stratégie CI 2021-2024 prévoit un montant total de 11,25 milliards de francs pour quatre ans. Pour Travail.Suisse qui avait pris position lors de la consultation, conjointement avec son œuvre d'entraide Brücke - Le pont, il est positif que la réduction de la pauvreté et le développement durable restent la raison d'être de la coopération dans la stratégie et que l'on accorde plus d'importance à la création d'emplois décents. En revanche, il est regrettable que les montants des crédits représentent 0.46% du revenu national brut alors qu'il devrait être de 0.5% et la Suisse s'est engagée à porter progressivement son APD à 0.7% du RNB. La commission de politique extérieure et la commission des finances du Conseil national ont examiné la stratégie sous l'influence de la crise du coronavirus. Pour Travail.Suisse, une possible augmentation des ressources pour l'aide humanitaire ne doit pas se faire au détriment de tous les autres aspects de la coopération. Il faut aussi refuser les propositions pour diminuer le taux d'ADP sous prétexte de la crise du coronavirus. Malgré la pandémie, le taux d'endettement de la Suisse demeurera relativement bas. Il n'est donc pas justifié de réduire selon des considérations financières les moyens de la coopération au développement. Investir dans la coopération, c'est aussi œuvrer pour un monde plus sûr, plus juste et plus durable, ce qui est aussi dans l'intérêt, y compris économique, de la Suisse.

→ Travail.Suisse préconise d'augmenter les ressources de la coopération au développement à 0.5% du revenu national brut.

Iv. pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (09.503) : L'initiative parlementaire prévoit de supprimer tous les droits de timbre. La CER-N a mis en consultation deux avant-projets, qui constituent la seconde partie de la mise en œuvre de l'initiative provoquant des pertes fiscales de 219 millions de francs et de 1786 millions de francs. Déjà approuvé par le Conseil national et suspendu au sein de la commission du Conseil des Etats, un projet 1 porte sur la suppression du droit de timbre sur le capital propre. Les avant-projets 2 et 3 prévoient d'abolir tous les autres droits de timbre (de négociation et d'émission). Travail.Suisse s'oppose catégoriquement à toute abolition des droits de timbre car la place économique et financière suisse a vu sa compétitivité encore améliorée – alors qu'elle était déjà très bonne – depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et du financement de l'AVS. Il serait irresponsable de priver la Confédération de plus de deux milliards de francs alors que la crise du coronavirus provoquera une hausse du taux d'endettement. De plus, les emplois créés par l'abolition des droits de timbre seraient spécifiques au secteur financier et bien moins nombreux que ceux qui seraient perdus dans le service public en raison de nouvelles restrictions budgétaires. La CER-N veut suspendre ce projet en attendant de connaître les pertes que subira le budget fédéral en raison de la crise du coronavirus.

→ Travail.Suisse recommande au Conseil national de suivre la proposition de la CER-N de suspendre ce projet.

Mercredi 17 juin 2020

Iv. ct. St-Gall. Les primes ne doivent plus servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (18.305) : L'initiative prévoit l'interdiction du versement de commissions incitant à changer de caisse-maladie pour l'assurance de base. Le système actuel de commissions crée de fausses incitations et augmente les coûts administratifs. Il est donc logique d'interdire le versement de commissions.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative.

Mercredi 17 juin 2020

(Examen simultané)

Iv. ct. Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (18.323) / Iv. pa. Marti Min Li. Sanctions en cas d'inégalités salariales (19.444) / Iv. pa. Reynard. Etablir une liste noire des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre femmes et hommes (19.452) / Iv. pa. Reynard. Egalité salariale entre femmes et hommes. Pour que la loi soit efficace pour la majorité des salariées et des salariés (19.453) : Les quatre objets visent la récente révision de la Loi sur l'égalité, qui n'a pas été menée correctement par le Parlement. La révision entre en vigueur le 1er juillet prochain et contient des lacunes et des erreurs, que ces quatre textes veulent supprimer. La loi ne prévoit aucun contrôle : le canton de Vaud souhaite pouvoir contrôler les entreprises privées. La loi ne prévoit aucune sanction : l'initiative parlementaire Marti souhaite introduire une amende jusqu'à 40'000 francs pour les entreprises contrevenantes. Le parlement n'a pas voulu d'un suivi par une autorité : la première initiative parlementaire Reynard demande qu'une liste noire de celles qui ne procèdent pas à l'analyse obligatoire soit tenue par une autorité et qu'elle soit publique. La loi n'oblige que les entreprises dès 100 personnes à analyser l'égalité salariale, soit 0,95% des entreprises : la seconde initiative Reynard veut inclure les entreprises dès 50 personnes dans l'obligation d'analyser l'égalité salariale. Travail.Suisse a aussi fait l'amer constat que la dernière révision de la LEG s'est soldée par un exercice alibi, vidé de l'essentiel de sa substance d'origine pourtant peu ambitieuse.

→ Travail.Suisse recommande d'adopter les quatre objets.

Jeudi 18 juin 2020 / Interventions parlementaires de la DFI

Mo. Rytz. Campagne de grande envergure contre le sexisme (19.3869) : Une campagne de prévention contre le sexisme à large impact durant plusieurs années est nécessaire pour faire reculer les discriminations dont souffrent les femmes en Suisse. La discrimination est multiforme et peut aller du harcèlement sexuel (59% des femmes l'ont déjà subi en Suisse, selon Amnesty International) aux préjugés sur les capacités professionnelles des femmes. C'est ainsi que 10% des femmes actives sont discriminées chaque année au plan professionnel en raison d'une maternité effective, et sans doute beaucoup plus quand elle n'est qu'hypothétique. Le Conseil fédéral soutient cette motion.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Po. Marti. Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs (19.4132) : Il manque toujours un index annuel des inégalités entre femmes et hommes, notamment dans le domaine du travail non payé et du revenu. En 2013 déjà, le postulat Fehr 13.3177 demandait un rapport sur un projet d'indice d'égalité salariale, refusé par le Parlement. Or cette fois, ce qui est demandé est beaucoup plus large et devrait s'intéresser à différents aspects des lacunes de revenu liées au sexe. Le Conseil fédéral est d'accord de rédiger un rapport sur le «Gender Overall Earnings Gap », un indice moderne permettant de mesurer l'écart global (en pour cent) qui caractérise les salaires versés aux femmes et aux hommes.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.

Jeudi 18 juin 2020

Iv. pa. Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (17.412) : La Suisse est un pays à forte sélectivité sociale. En d'autres termes, ce ne sont pas les talents et le potentiel d'une personne qui déterminent principalement sa formation et sa carrière professionnelle, mais surtout son milieu social. Afin de réduire la sélectivité sociale et d'accroître l'égalité des chances, il faut renforcer l'éducation et la formation dès la petite enfance. Ses effets sur la poursuite de la formation et la vie sont particulièrement durables. De plus, les coûts sont moins élevés que si l'égalité des chances commençait à l'école ou même plus tard. Avec la modification de la loi proposée, la responsabilité principale de l'éducation et de la formation de la petite enfance restera du ressort des cantons. La Confédération ne soutient que la mise en place de programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance. L'objectif de ce soutien financier est de développer la politique de la petite enfance des cantons et de combler les lacunes existantes dans sa conception.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.

Conseil des Etats

Mercredi 3 juin 2020

(examen simultané)

Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes. Modification (19.064) : Le Conseil fédéral adopte un train de mesures pour renforcer le transfert du trafic vers le rail à travers les Alpes, l'objectif de transfert étant non seulement pas atteint mais aussi non réalisable avec les mesures actuelles. En augmentant le plafond total des dépenses à 2.06 milliards de francs d'ici 2030, le Conseil national est sensiblement plus ambitieux que le Conseil fédéral, ce qui devrait permettre d'augmenter davantage la part du marché du rail, ce qui s'inscrit dans une perspective de mobilité plus durable.

→ Travail.Suisse soutient l'augmentation du plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes telle que voulue par le Conseil national.

Jeudi 4 juin 2020

Mo. Chiesa. Soutenons les secteurs de l'économie suisse en crise à cause du coronavirus (20.3077):

La motion charge le Conseil fédéral d'élaborer un plan de soutien aux secteurs de l'économie en crise à cause du coronavirus par une exemption ou une réduction temporaire de la TVA pour soulager les branches les plus touchées par cette épidémie. Or une telle proposition viendrait faire double emploi puisque le Conseil fédéral a déjà pris plusieurs mesures de soutien à l'économie. Par ailleurs, elle serait peu efficace car le taux de TVA pour les prestations de l'hébergement est déjà réduit à 3.7%. Enfin, cela priverait les pouvoirs publics de ressources, ce qui pourrait conduire à des baisses de prestations de service public.

→ Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

Mercredi 10 juin 2020 (éventuellement)

(proposition conférence de conciliation)

Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi (19.051) : Travail.Suisse a toujours insisté sur le fait que la prestation transitoire pour les travailleurs âgés après une longue vie active devrait, entre autres, leur éviter de devoir recourir à l'aide sociale. La proposition de plafond du Conseil des États pourrait même signifier que le niveau de la prestation transitoire pourrait être inférieur au niveau de l'aide sociale.

→ Travail.Suisse refuse un plafond pour les personnes seules à deux fois le niveau des besoins vitaux - comme le prévoit le Conseil des États.

Lundi 15 juin 2020

Programme de la législature 2019-2023 (19.078) : À son article 9, le programme de législature prévoit que la Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes. A l'adoption d'une stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes, qui va s'en tenir au niveau des bonnes intentions, la minorité Sommaruga de la commission spéciale propose plutôt l'adoption d'un plan d'action et des mesures pour venir à bout de la discrimination, le tout en collaboration avec les cantons. Pour Travail.Suisse aussi, l'heure n'est plus aux stratégies et aux grandes réflexions, puisque les conditions qui mènent à l'inégalité et aux discriminations sont connues, mais à l'action concrète sur le terrain pour venir à bout des problèmes.

→ Travail.Suisse recommande de suivre la minorité de la commission.

Mardi 16 juin 2020

Mo. Salzmann. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. Ruag Ammotec ne doit pas être vendue (19.4468) : La motion demande au Conseil fédéral d'arrêter la vente de RUAG Ammotec. Aujourd'hui, l'entreprise compte plus de 2200 collaborateurs, dont 420 travaillent en Suisse, à Thoun. Transfair, la fédération de Travail.Suisse particulièrement présente dans les entreprises de service public, se positionne contre la vente de RUAG Ammotec, s'engage ainsi pour le maintien des places de travail dans le pays et soulève l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de l'armée en Suisse.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

Mercredi 17 juin 2020

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (20.028) : Nous serions heureux de vous informer rapidement de la position de Travail.Suisse sur le message FRI. Vous pouvez télécharger nos six revendications sur le sujet en cliquant sur le lien suivant : <https://bit.ly/3c3x2Z9>

Loi sur la HEFP (19.070) :

→ Nous vous informons volontiers rapidement sur la position de Travail.Suisse concernant la loi sur la HEFP.

Jeudi 18 juin 2020

Mo. Conseil national (CPE-CN). Ouverture par étapes des frontières et rétablissement de la libre circulation des personnes (20.3130) : La motion demande au Conseil fédéral d'élaborer un calendrier pour la réouverture graduelle des frontières nationales. Pour Travail.Suisse, le rétablissement de la libre circulation des personnes est un pas important vers l'assouplissement des restrictions à la vie sociale et familiale des citoyens et citoyennes. En outre, il est également décisif de permettre – en tenant compte de la situation épidémiologique – une reprise accrue des activités économiques et un retour à la normalité économique. Avec la dynamisation du marché du travail suisse qui en découle, il faut aussi réactiver l'obligation d'annoncer les postes vacants qui a été suspendue.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.